



FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE PÉRISCOLAIRE

Année scolaire 2023/2024

Fiche à retourner en mairie avant la rentrée

(Permanence assurée le 28, 29 et 30 août à l'école maternelle de 9h à 12h et de 14h00 à 17h00)

ou

Rendez-vous à prendre avec M. MOLINARO à partir du 21 aout au : 06 78 50 43 56

Identité des responsables légaux :

Nom et Prénom du responsable légal :

TEL professionnel : Tel personnel :

Nom et Prénom du responsable légal :

TEL professionnel : Tel personnel :

Situation familiale (1) :

Adresse de facturation :

.....
.....

Régime d'appartenance (CAF (2) / MSA/

Autre) :

Identité et inscription des enfants : une part enfant

Enfant				
Nom	Prénom	Classe	Date de naissance	Allergies, régime alimentaire particulier, recommandations...

(1) En cas de séparation, merci de signer conjointement ce document ou de fournir un justificatif signé précisant le destinataire de la facture et l'acceptation de l'inscription au service ainsi le jugement fixant le mode de garde (ou jugement fixant la destitution des droits parentaux).

(2) FOURNIR UNE ATTESTATION CAF SI QF – 630 AFIN DE FAIRE VALOIR VOS DROITS

Choix du forfait :	Merci de préciser les jours si possible			
	Garderie du matin	Restauration le midi	Bus (Villers - Cernay, Rubécourt)	Garderie du soir
Occasionnellement				
1 jour/semaine				
2 jours/semaine				
3 jours/semaine				
4 jours/semaine				

Mercredis loisir : oui non

I. Modalité de fréquentation du service :

1. Inscriptions (cantine, garderie, mercredi loisir) :

Si votre inscription est annuelle (avec des jours fixes) : vos enfants seront pris en compte par nos équipes, vous n'avez rien à préciser de plus, pour la maternelle comme pour la primaire, il vous suffit de remplir le tableau ci-dessus.

Si votre inscription est occasionnelle ou avec des jours non-fixes : vous devez impérativement remplir le tableau devant les classes en maternelle ou un coupon réponse pour les primaires. Vous pouvez également nous joindre par Messenger Péri Bazeilles, par sms au 0678504356 ou informer directement les animatrices du périscolaire.

Les enfants non-inscrits ne pourront être pris en charge par les animatrices ; la Commune Nouvelles de Bazeilles ne pourra en être tenue responsable.

2. Localisation :

La garderie maternelle a lieu dans l'école maternelle (petite grille). La garderie de primaire à lieu en primaire.

La cantine : les repas sont pris au lycée de Bazeilles, trajet effectué à pied. Suite au repas, les maternelles retournent dans leur école, les primaires sont accompagnés soit à l'école, soit au gymnase de Montvillers. La répartition dans les groupes est faite par les animatrices à l'issue du repas (en fonction du nombre d'enfants par classe).

Les mercredis loisir : basés à l'origine à la salle de Montvillers

3. Horaires :

Garderie du matin : 7h30 - 8h30 Cantine : 11h30 - 13h30 Garderie du soir : 16h30 - 17h30, 17h30 -18h30

Mercredis loisir : Accueil 7h30 - 9h00 : Activités : 9h00 - 11h45 Départ :11h45 - 12h30

4. Tarifs et facturations :

	Tarifs pleins	Tarifs réduits
Garderie	1,75 €	1 €
Cantine	4,50 €	4 €
Mercredis loisirs	4,00 €	1,00 €

Pour accéder aux tarifs réduits cantine, garderie ou mercredis loisirs, merci de fournir un justificatif CAF de quotient familial inférieur à 630.

Une réduction supplémentaire est accordée : 10 % pour 2 enfants, 20 % pour 3 enfants, 30 % pour 4 et +, quel que soit le service ou le tarif appliqué.

Au mois échu, le service périscolaire comptabilise les présences et établi une facture. C'est une facture du trésor public à régler au trésor public. En cas de litige, merci de revenir vers le service périscolaire **15 jours maximum** après réception de la facture afin de pouvoir la corriger si besoin est. Afin de faciliter le traitement de votre règlement, n'oubliez pas de joindre le talon détachable de la facture.

Attention : pour la garderie, toute heure commencée est due. Pour la cantine, en cas d'inscriptions annuelles, les absences ne sont pas déduites sauf sur présentation d'un certificat médical et absence de plus de 5 jours consécutifs. Pensez à prévenir.

5. Equipement de l'enfant :

Dans un sac à son nom, merci de fournir à votre enfant **(quelle que soit la classe suivie)** :

- Des vêtements de rechange (comprenant des sous-vêtements). Nous effectuons le trajet de cantine à pied et parfois, il pleut ...
- Des équipements de pluie, soleil ou d'hiver (k way, casquette, gourde, écharpe, ...)

Les friandises, jeux vidéo, téléphones portables ne sont pas les bienvenus, merci de votre compréhension.

6. Pédagogie et règles de vie :

Les temps de garderie, de mercredi, de cantine doivent être des moments conviviaux de transitions entre la famille et l'école.

Pour cela, le service doit permettre à l'enfant de vivre en collectivité en toute sécurité et dans le respect de ses besoins affectifs et moraux. L'équipe d'animation veillera accompagner l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie, de la socialisation et du partage, tout en s'assurant à ce qu'il soit dans de bonnes dispositions pour l'école ou le retour à la maison.

Pour assurer leur cadre de vie, les enfants devront respecter des règles de vie qui seront établies par ces derniers et les animateurs.

7. La garderie :

Le matin sera un temps de jeu libre calme.

Le soir, les maternelles joueront, les devoirs seront commencés avec les plus grands. Ils y consacreront 1h00, non-obligatoire et sous la surveillance des animatrices. Il vous sera demandé de toujours revoir le travail avec votre enfant. Cette heure de devoir est prévue pour soulager le travail à effectuer à la maison, cela ne peut remplacer l'accompagnement parental, ni être considéré comme du soutien scolaire ou de l'étude dirigée.

A partir de 17h30, les enfants seront réunis pour un temps d'animation collectif allant du bricolage, au coloriage zen, initiation à la relaxation et aux jeux dansés.

8. La cantine :

Le temps de midi doit conserver sa vocation de détente tout en étant une ouverture à l'alimentation. Le lycée de Bazeilles propose aux élèves des repas variés élaborés à base de produits frais. A compter de septembre 2020, compte tenu du Plan National Nutrition Santé, un menu unique sera proposé à l'intégralité des enfants.

Afin de les sensibiliser à la découverte de nouvelles saveurs, nous leur demandons de goûter ce qui leur est servi (une cuillerée, jamais plus). En aucun cas, **il ne leur est imposé de finir leurs assiettes**. Les menus sont disponibles via internet sur le site de l'école, le Facebook du périscolaire.

Après le repas, les enfants pourront jouer librement, dans le respect des règles établies.

9. Le mercredi loisir :

Temps d'animation à part entière, nous aurons à cœur de proposer aux enfants des thèmes variés allant de l'éco-citoyenneté, à la découverte du monde, des métiers et de la santé/sécurité/bien être.

10. Disciplines et sanctions :

En cas de non-respect des règles de vie établies, l'équipe d'animation peut prendre des sanctions relatives allant de l'isolement de l'enfant, de l'interdiction de jeux jusqu'à la punition écrite à faire signer aux parents.

Après trois punitions écrites, les enfants avec leurs parents seront convoqués par courrier en mairie afin de trouver, en concertation, une solution permettant d'améliorer la situation. Cela constituera un avertissement.

Si, malgré tout, l'indiscipline persistait, un second avertissement sera adressé au(x) parent(s), dernière mise en garde.

En cas de récidive, une exclusion temporaire sera prononcée puis une exclusion définitive.

Attention, un enfant exclu d'une partie du service ne pourra être admis dans une autre partie du service.

Le non-retour d'un des documents signifiera la non-inscription au service pour l'année scolaire.

Pièces à fournir :

- Une feuille d'inscription par famille**
- Une fiche sanitaire avec copie du carnet de vaccination par enfant**
- Une attestation de responsabilité civile par famille**
- Un justificatif de QF CAF si inférieur à 630 par famille**

